



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

Espagne

Question écrite n° 122778

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le développement de la culture des fraises en Espagne qui entraîne une forte pollution et déstabilise l'écosystème. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) demande aux grandes surfaces de s'approvisionner chez les producteurs qui ont une autorisation d'exploitation et qui limitent l'usage de pesticides. Leur prix très bas les rend tentantes mais, surtout, leur production est extrêmement polluante. Le WWF appelle les consommateurs à ne pas cautionner la destruction du milieu naturel ibérique et à s'abstenir en attendant les fraises de saison. Le WWF détaille en effet l'impact catastrophique sur le milieu naturel de la culture des fraises espagnoles. Depuis les années 80, les sites de production se multiplient de façon anarchique et pèsent lourdement sur l'environnement : utilisation massive de produits chimiques pour la préparation du sol, cultures sur sable et sous plastique, consommation massive d'eau pour l'irrigation, occupation des sols en toute illégalité. Résultat : des résidus de plastiques à hauteur de 4 500 tonnes par an, la dispersion dans le milieu naturel d'un pesticide interdit par l'Union européenne (le bromure de méthyle) et l'assèchement d'une des zones humides les plus remarquables de l'Union européenne. Le WWF estime même que plus d'une centaine d'hectares empiètent sur des espaces protégés. La France étant, derrière l'Allemagne, un des plus gros importateurs de fraises espagnoles avec 42 000 tonnes par an, le WWF en appelle à la responsabilité des consommateurs et des grandes surfaces pour éviter la catastrophe annoncée. Aux premiers, il rappelle que le meilleur moyen pour réduire son empreinte écologique, c'est de consommer des produits de saison et de proximité. Aux seconds, il demande de s'approvisionner auprès de producteurs ayant une autorisation d'exploitation, des forages pour l'irrigation déclarés et qui sont engagés dans une démarche limitant les pesticides. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122778

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2007, page 4225